BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces..... 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1270

59 – NORD

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LILLE MÉTROPOLE

Ventes et cessions

518 565 940 RCS Lille-Métropole.
ALTERMOVE.
Forme : Société par actions simplifiée (à associé unique).
Capital : 1225000 EUR.
Adresse : parc de l'Innovation Rue de Menin, Lieu dit le Lazaro, 59520 Marquette Lez Lille.
Précédent propriétaire : 518 565 940 RCS Lille-Métropole. **ALTERMOVE.** 509 181 053 RCS Pontoise. **CYCLAUTO.** 509 709 176 RCS Paris. **LA BICYCLETTE ELECTRIQUE.**
Date de commencement d'activité : 22 janvier 2020.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : ALTERMOVE, Société par actions simplifiée au capital de 1.225.000 euros, Siège social : MARQUETTE-LEZ-LILLE (59520) - Lieu-dit « Le Lazaro » Parc de l'innovation, rue de Menin, 518 565 940 RCS LILLE METROPOLE. CYCLAUTO, Société par actions simplifiée au capital de 652.123,10 euros, Siège social : ERAGNY-SUR-OISE (95610) - 6 Avenue Gros du Chêne, PA des Bellevues, 509 181 053 RCS PONTOISE. LA BICYCLETTE ELECTRIQUE, Société à responsabilité limitée au capital de 32.000 euros, Siège social : PARIS (75005) - 51 rue Claude Bernard, 509 709 176 RCS PARIS. Suivant acte sous seings privés en date à Marquette-Lez-Lille du 22 janvier 2020, les trois sociétés ci-dessus dénommées ont établi un projet de traité de fusion au moyen de l'absorption de la société CYCLAUTO et de la société LA BICYCLETTE ELECTRIQUE par la société ALTERMOVE. Le projet de fusion a été déposé le 24 janvier 2020 au Greffe du Tribunal de Commerce de LILLE METROPOLE au nom de la société ALTERMOVE, au Greffe du Tribunal de Commerce de PONTOISE le 24 janvier 2020 au nom de la société CYCLAUTO et au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS le 23 janvier 2020 au nom de la société LA BICYCLETTE ELECTRIQUE. La société CYCLAUTO ferait apport à la société ALTERMOVE de l'ensemble de ses actifs évalués à 1.609.097,18 euros contre la prise en charge du passif évalué à 2.795.718,17 euros, soit un apport net de -1.186.620,99 euros. La société LA BICYCLETTE ELECTRIQUE ferait apport à la société ALTERMOVE de l'ensemble de ses actifs évalués à 326.618,73 euros contre la prise en charge du passif évalué à 93.526,63 euros, soit un apport net de 233.092,10 euros. La société ALTERMOVE étant associée unique de la société CYCLAUTO il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Le mali de fusion ressortirait à -1.186.620,99 euros. La société ALTERMOVE étant associée unique de la société LA BICYCLETTE ELECTRIQUE il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. Le mali de fusion ressortirait à -117.307,90

euros. La fusion ci-dessus a été convenue sous les conditions de son approbation par les associés de la société ALTERMOVE, le 30 juin 2020 au plus tard. Il a été, d'autre part, stipulé que la fusion produirait ses effets au 1er octobre 2019. Les créanciers dont la créance est antérieure au présent avis pourront former opposition dans les conditions et délais prévus par les articles L 236-14 et R 236-8 du Code de commerce..

